

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

D 17.378

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
D'UNE SALLE DE L'ECOLE DE MUSIQUE  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « MELTIN'POTES »

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

L'Association « MELTIN'POTES », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 31 mai 2012, sous le numéro W172003512, représentée par Monsieur Christian LAURENT, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

- Vu la demande présentée par Monsieur Christian LAURENT, Président de *l'Association*,
- Vu l'accord de *la Ville*,

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Il est mis à disposition de l'Association, la salle n°13 de l'Ecole de Musique, sise rue des Arts à ROYAN.

ARTICLE 2

Cette mise à disposition est gratuite. L'utilisation de cette salle se fera selon le planning suivant et hors vacances scolaires :

- les lundis :
  - de 20 heures 15 à 23 heures, en salle 13.

ARTICLE 3

La présente mise à disposition est consentie pour l'année scolaire 2017-2018.

ARTICLE 4

L'Association devra s'assurer contre tous les risques propres au locataire, auprès d'une compagnie d'assurances solvable et en justifier à la Ville au moment de l'entrée dans les lieux.

ARTICLE 5

La salle mise à disposition est en bon état d'entretien. L'Association s'engage à jouir de celle-ci en bon père de famille et la tiendra en parfait état d'entretien de propreté.

ARTICLE 6

La clé de cette salle sera remise à Monsieur Christian LAURENT. Celui-ci devra la restituer à la fin de ses cours.

Pour l'Association,  
Le Président,



Christian LAURENT



Fait à ROYAN le 17 NOV. 2017  
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville de ROYAN,  
Le Maire,



Patrick MARENGO

**En provenance de :**  
~~Monsieur Christian LAURENT  
Président de l'Association  
NETIN'POTES  
5 Avenue Jeanne  
17200 ROYAN~~

SGR 2 V21 MSR 2A 15-10164-03-15



**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
Numéro de l'AR : **AR 2C 109 690 4051 1**



Renvoyer à **FRAB**

|   |            |
|---|------------|
| Présenté / Avisé le :                           | 25/11/2017 |
| Distribué le :                                  | 23/11/17   |
| Je soussigné déclare être                       |            |
| <input type="checkbox"/> Le destinataire        |            |
| <input type="checkbox"/> Le mandataire          |            |
| <input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire |            |
| <input type="checkbox"/> Autre : .....          |            |

Ville de ROYAN SJ  
Hôtel de Ville (Envoi en recu)  
80 avenue de Poutallac  
17205 ROYAN Cedex

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
LA POSTE AGREMENT N° C803